

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 20 novembre 2013

sous la Présidence de Monsieur Pierre ZAPPELLI

**Préavis 19-2013 Réaménagement du carrefour entre l'av. C.-F. Ramuz,
le ch. de la Source et le ch. de Carvalho
Crédit demandé CHF 359'500.00**

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 19-2013 du 9 octobre 2013,
vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'adopter le projet de réaménagement du carrefour entre l'av. C.-F. Ramuz, le ch. de la Source et celui de Carvalho, soumis à l'enquête publique du 13 juillet au 12 août 2013 et modifié le 13 septembre 2013 ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 359'500.00 TTC destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation de ces travaux, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :
 - a) travaux des collecteurs
 - par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour le réseau d'assainissement ;

b) travaux des routes et aménagements urbains

- par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour le réseau routier.

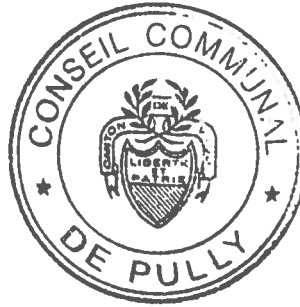
Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

La secrétaire



Pierre ZAPPELLI



Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 21 novembre 2013